

La commission d'instruction est un comité du Sénat composé de neuf membres nommés chaque année au début de la session ordinaire. Son rôle est de procéder à l'instruction préliminaire.

Le Sénat a décidé de ne statuer sur la question de compétence qu'après cette instruction. Voici en quoi consiste cette question. D'après la loi la Haute Cour ne peut connaître que des " attentats " à la sûreté de l'État. Or on soutient que les prisonniers sont accusés simplement de " complot " contre la sûreté de l'État, et que leur cas relève en conséquence de la cour d'assises et non de la Haute Cour. Il y a là sans conteste une très grosse exception de juridiction.

Maintenant l'instruction préliminaire va suivre son cours devant la commission. Elle peut durer un mois. Et durant ce temps le Sénat sera ajourné. Le fait est que l'issue de ce vaste procès peut être bien lointaine. Nous lisons à ce propos dans un journal parisien :

" Les délais exigés par l'instruction pour un si grand nombre d'accusés présents et futurs, la très grande quantité d'interrogatoires, témoignages, plaidoiries, la longueur et la fréquence des scrutins publics à la tribune, la nécessité, par suite d'arrestations nouvelles, de modifier sans cesse la marche du procès, — autant de motifs pour que rien ne soit fait encore dans un an d'ici.

" Et il convient d'ajouter que le renouvellement d'un tiers des sénateurs en janvier est un sérieux obstacle : on ne peut guère remettre à mai ce renouvellement, parce qu'il coïnciderait avec les élections municipales.

" De plus, la besogne législative du Sénat est considérable : la préparation et le vote du budget lui donneront quelque travail pressé.

" Les sénateurs patriotes se feront d'ailleurs un devoir d'entraver, par des interpellations répétées sur les actes du gouvernement, par des amendements à tous les articles de la loi budgétaire, — aussi bien que par leur attitude dans la Haute Cour, — les fantaisies criminelles de la bande judéo-maçonnique qui nous impose sa dictature.

" Avec un peu d'énergie, les patriotes empêcheront bien l'accomplissement de l'iniquité jusqu'au jour, marqué par la Providence, où Waldeck-Rousseau et ses complices devront rendre des comptes. "

* * *

Paul Déroulède repousse énergiquement l'accusation d'avoir conspiré avec les royalistes pour renverser la République. Il a écrit à ce sujet au rédacteur de la *Petite République* la lettre suivante :